

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS1087

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 18

Suppression des alinéas 6 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 5 de l'article 4.

Pourquoi est-il ici question de la participation de l'assuré quand celui-ci est mineur ?

Ce texte prévoit-il d'ouvrir l'euthanasie aux mineurs ?

Le présent amendement vaut également amendement d'appel.